

Profil pays 2024 – Sao Tome et Principe

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	Sao Tome et Principe
	Capitale du pays	Sao Tome
	Langue(s) officielle(s)	Portugais
	Ports Principaux	Ana Chaves, Neves, Fernão Dias, Cas Velha, Voz de América, Ilhéus das Rolas Santo Antonio
	Littoral (km)	260 km

Mis à jour en novembre 2024

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	Manuel Fernandes de Ceita Vaz do Rosario
Ministère/ Département / Agence	Ministério do Ambiente
Poste occupé	Technicien
Adresse	Avenida Marginal 12 de Julho - Caixa Postal nº 1023 Telefone: 2224432
Téléphone	(+239) 222 53 23
Mobile	(+239) 991 12 66
Courriel	manrosario2000@yahoo.com.br

Point focal OMI

Nom	Charles Genero P. Fonseca Neto
Ministère/ Département / Agence	Maritime and Port Institute of Sao Tome and Principe (IMAP)
Poste occupé	Director General
Adresse	Largos das Alfandegas C.P. 868 Sao Tome
Téléphone	+239 222 3250/ 222 5688

Mis à jour en novembre 2024

Mobile	+239 9905547 /+239-9957040
Courriel	charlesgen81@hotmail.com

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
Rosario Manuel	Technicien de la direction générale de l'environnement et point focal du GI WACAF	Direção do Ambiente e Ações Climáticas	Sao Tome et Principe	manrosario2000@yahoo.com.br	(+239) 991 12 66
Horacio Neto	Inspecteur maritime	Institut maritime (IMAP – STP)	Sao Tome et Principe	horacioespiritosanto@hotmail.com	(+239) 990 41 76 / 988 26 16
Josenelcia da Conceição Bandeira Capela	Juriste Maritime	Institut maritime (IMAP – STP)	Sao Tome et Principe	bandeirajosenelcia@gmail.com	(+239)9975297
Guilherme Mota	HSE senior officer	National Petroleum Agency (ANP-STP)		Guilherme_mota4@hotmail.com	

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	Kosmos energy, Galp Energia, Total/ Sonangol, Oranto ptroleum, Shell
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Non
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Formations entre industrie et gouvernement - Oui Sur ressources matérielles lors des exercices - Non
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	PREFERENCE FOR LOCAL CONTENT TRAINING AND SCHOLARSHIP FOR NATIONALS

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures		
<i>Lutte en mer</i>		
Ministère/Département/Agence	Ministère de la Défense Ministère des Infrastructures et Ressources Naturelles et Ministère de L'environnement	
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Institut Maritime et portuaire et Direction de l'Environnement et de l'Action Climatique	
Adresse	Largo das Alfândegas ; CP 868 ; São Tomé Avenida KuameNkrumah ; Sao Tome C.P. 1023	
Téléphone	(+239) 222 56 88	(+239) 222 53 23
Mobile	(+239) 990 41 76 / 988 26 16	(+239) 991 12 666
Courriel	charlesgen81@hotmail.com	manrosario2000@yahoo.com.br
<i>Lutte en milieu littoral</i>		

Mis à jour en novembre 2024

Ministère/Département/Agence	Ministère de la Défense / Ministère des Infrastructures et des Ressources Naturelles/ Ministère de l'Environnement	
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	Institut Maritime et Portuaire et Direction Générale de l'Environnement	
Adresse	Largos das Alfandegas C.P. 868 Sao Tome / Avenida Marginal 12 de Julho – Sao Tome C.P. 1023	
Téléphone	(+239) 222 56 88	(+239) 222 53 23
Mobile	(+239) 990 41 76 / 988 26 16	(+239) 991 12 666
Courriel	horacioespiritanto@hotmail.com	manrosario2000@yahoo.com.br
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>		
Ministère/Département/Agence	Institut maritime portuaire	
Point de contact	Charles Genero P. Fonseca Neto	
Adresse	Largos das Alfandegas C.P. 868 São Tome	
Téléphone	+239 222 3250/ 222 5688	
Mobile	+239 9905547 /+239-9957040	
Courriel	charlesgen_81@hotmail.com / imapstp@gmail.com	

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	ratifié			
Préparation et lutte				
OPRC 90	ratifié	Conseil des Ministres 2016		
Protocole OPRC-HNS				
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69	ratifié	Conseil des Ministres 2016		
CLC 92				
Fonds de 92				
Fonds suppl. (2003)				
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	ratifié			
LLMC 76				

LLMC 96				
HNS 2010				

Législation nationale				
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	En cours		
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination		
		Absence de priorité		
		Absence de compétences juridiques		
		Absence de compétences techniques		
		Absence de ressources financières	oui	
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	non		
Application de : • Convention de 1992 portant	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	non		

création du Fonds • Protocole portant création du Fonds supplémentaire		
---	--	--

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	Plan national d'intervention d'urgence
Statut du PNIU	Le PNIU est bien avancé pour Sao Tome mais il n'est pas commencé pour l'île de Principe
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Pas encore
Date de dernière mise à jour approuvée	Pas encore
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Pêche, Institut maritime portuaire, direction de l'environnement, gardes cotes, pompiers, santé, finances, ONG, Affaires étrangères
Testé ? Date et commentaires principaux	
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	L'élaboration du plan est quelque peu retardée

1. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Oui
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Oui
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui
Organigramme : Pompier, Garde Côtier, Direction de L'Environnement, Institute Maritime Portuaire, Santé	
Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	Oui
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Non

Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Pas encore
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	Oui
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	Pas encore
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	Oui

2. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Oui
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	1 ^{ère} option

Mis à jour en novembre 2024

Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Pas encore	
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	Non	
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Non	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	Non	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	Oui	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?		
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Non	
Emplacement des sites de stockage	Nigéria	
Nom	Propriétaire	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
Statut des cartes de sensibilité	En cours développement	
Groupe de travail / Comité en charge	Direction générale de l'environnement, Institut maritime et portuaire, ONG MARAPA, Gardes côtes	
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	Oui	
Date de validation et de dernière mise à jour	Prévu pour 2023	
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Oui pour Sao Tome	
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Pas encore	

Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Pas encore
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	Oui
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	Pas encore
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	Non
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Gardes côtes
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	Oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique</i> (SCAT) en anglais) ?	Oui
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Pas encore
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	En cours

Groupe de travail / Comité en charge	Direction générale de l'environnement, Institut maritime et portuaire, ONG MARAPA, direction de la pêche
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Oui
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	Oui
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	Oui
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Pas encore
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	En cours
Groupe de travail / Comité en charge	Direction générale de l'environnement, Institut maritime et portuaire, ONG MARAPA, direction de la pêche
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	Oui
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	Direction générale de l'environnement, Institut maritime et portuaire, ONG MARAPA, direction de la pêche
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	Oui
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Oui
Groupe de travail / Comité en charge	Pas encore
Date de validation et de dernière mise à jour	

Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	Pas encore
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	En étude
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Non

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	Pour Sao Tome et Principe, l'accord de coopération doit être avec le Nigéria
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Pas encore
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	

Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Oui
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	Trafic gratuit (=Pas de taxe d'importation du matériel ? Visa pour les experts ?)
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Oui Exercice de simulation <i>in situ</i>
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	Pas encore
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Oui
<i>Exercices</i>	

Mis à jour en novembre 2024

Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Oui
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	Oui

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé :
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Non
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	Non
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	Non
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	Non

Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Oui
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	Oui
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	Oui
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	Non
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	Non

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	Oui
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	Oui